



**MAIRIE DE LONGVILLIERS**  
☎ 01.30.41.33.96  
Numéro édité par la  
Commission Bulletin Municipal  
[mairie.longvilliers@wanadoo.fr](mailto:mairie.longvilliers@wanadoo.fr)  
<http://longvilliers.free.fr>

# Vivre à Longvilliers

## "Garde Champêtre" Infos

**MARS 2011**

### CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2011



**COMMÉMORATION EXCEPTIONNELLE AVEC LA  
PARTICIPATION DU 76<sup>ème</sup> ESCADRON DE LA R.A.F**



**STÈLE ROUTE DE RECULET**



**VENEZ NOMBREUX RENDRE CET HOMMAGE EXCEPTIONNEL  
À CES SOLDATS MORTS POUR VOTRE LIBERTÉ**



**L'HORAIRE DE LA CÉRÉMONIE VOUS SERA TRANSMIS DANS  
VOS BOÎTES AUX LETTRES ET PAR AFFICHAGE.**



Équipage tombé le 3 juin 1944



Équipage actuel

## RÉSULTATS DES ÉLECTIONS CANTONALES 2011

Commune de Longvilliers

Scrutin du 1er tour - 20 mars 2011

		CANDIDAT(E)S	VOIX	% des votants
<b>Participation</b> 44,29%	Europe Liberté	M. Jérémy BIZET	0	0,0
	Front national	M. Philippe CHEVRIER	24	15,5
	Front de gauche	M. Raymond BESCO	3	1,9
<b>Inscrits : 350</b>	Divers gauche	M. Jean-Louis BARTH	35	22,6
<b>Votants : 155</b>	Le nouveau centre	M. Michel FINCK	5	3,2
<b>Exprimés : 151</b>	Confluence	M. Jean-Luc VOGEL	3	1,9
	UMP	M. Benoît PETITPREZ	46	29,7
	Mouvement démocrate	M. Toni ANTONIOS	4	2,6
	Europe écologie	Mme. Patricia MILLOT	31	20,0

Scrutin du 2ème tour - 27 mars 2011

		CANDIDATS	VOIX	%
<b>Participation</b> 47,71%	Divers gauche	M. Jean-Louis BARTH	77	46,1
<b>Inscrits : 350</b>	UMP	M. Benoît PETITPREZ	80	47,9
<b>Votants : 167</b>				
<b>Exprimés : 157</b>				

### Remerciements

Le Conseil municipal remercie toutes les personnes qui se sont proposées pour aider à tenir le bureau de vote et participer au dépouillement lors des scrutins des 20 et 27 mars 2011. **Encore merci !**

		CANDIDATS	VOIX	%
<b>Participation</b> 45,87%				
<b>Inscrits : 15 948</b>	Divers gauche	M. Jean-Louis BARTH	3 973	54,3
<b>Votants : 7 315</b>	UMP	M. Benoît PETITPREZ	2 913	39,8
<b>Exprimés 6 886</b>				

### Résultats pour le canton de St Arnoult-en-Yvelines

## COURS DE SECOURISME

En 2010, une douzaine de personnes ont suivi la formation aux premiers secours.

Ces cours ont été assurés par un formateur qualifié des pompiers de Saint Arnoult en Yvelines. Cette formation s'est déroulée sur trois ½ journées, dans la salle du conseil municipal de Longvilliers et a été financée à 50% par la Mairie (en 2010, 34€ à la charge du participant).

**Devant la satisfaction unanime de tous les stagiaires, la mairie envisage d'organiser une deuxième session, si des habitants de Longvilliers sont intéressés.**

**Inscrivez-vous donc rapidement auprès de la Mairie.**

Savoir analyser des situations d'accidents et avoir les bons reflexes, cela s'apprend et peut toujours servir.

## COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2011

**Présents :** M. ALLES, M. CHANCLUD, Mme DUPONT, M. CRISTOFOLI, M. ZUMBIEHL, M. GEORGE, M. CORDIER, Mme LEFEVRE et Mme LACROIX. **Absents :** M. LECACHEUX donne pouvoir à M. ALLES et M. MAILLET. **Secrétaire de séance :** M. ZUMBIEHL. Le compte rendu de la séance du 17 décembre 2010 est adopté à l'unanimité.

**Compte Administratif 2010 – M 14 et M 49 et comptes de gestion du receveur municipal 2010 présentés par M. CHANCLUD sont acceptés à l'unanimité.**

M 14 excédent global de clôture : 40 987.94 €

M 49 excédent global de clôture : 63 847.99 €

**Budget Communal M 14 (commune) - Affectation du résultat 2010**

Excédent de fonctionnement cumulé de **204 939.48 €**

Déficit d'investissement de **163 951.34 €**

**Affecte** les résultats comme suit : Recette d'investissement compte 1068 : **163 951.54 €**

Déficit d'investissement reporté compte D001 : **163 951.54€**

Excédent reporté de fonctionnement compte R002 : 204 939.48 - 163 951.54 = **40 987.94€**

**Budget Communal M 49 (assainissement) - Affectation du résultat 2010**

Excédent de fonctionnement cumulé de **42 278 .19€**

Excédent d'investissement **21 569 .80€**

**Affecte** les résultats comme suit : Excédent reporté d'investissement compte R001 : **21 569.80€**

Excédent reporté d'exploitation compte R002 : **42 278.19€**

**Budgets Primitifs 2011 - M. le Maire présente les Budgets Primitifs 2011 – M14 et M49 qui sont adoptés à l'unanimité.**

**Le Budget M 14 :** s'équilibre comme suit : Dépenses / Recettes **de fonctionnement 382 000.00 €**

Dépenses / Recettes **d'investissement 402 000.00 €**

**Le Budget M 49 :** s'équilibre comme suit : Dépenses / Recettes **d'exploitation 93 200.00 €**

Dépenses / Recettes **d'investissement 61 280.00 €**

**Vote des taux 2011 :** M. le Maire reporte ce vote, car les bases ne sont pas encore fournies par la Trésorerie.

**Taxe sur le M3 d'eau consommée 2011 :** M. le Maire propose de reporter cette délibération après la réunion avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Rochefort /Longvilliers,

**Avis sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la nappe de Beauce et de ses milieux aquatiques associés.** Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Le territoire du SAGE concerne 681 communes dont la commune de Longvilliers.

**Demande de remise gracieuse de pénalités.** Cette demande concerne le paiement des pénalités, échelonné sur neuf échéances alors que l'accord de la trésorerie était sur quatre échéances. Une remise gracieuse est accordée.

**Avenant N°1 au contrat d'assistance technique pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement signé avec la société TERNOIS.** La société Ternois exploitation assurant un contrat d'assistance technique pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement, l'avenant N°1 lui confie la possibilité de vérifier les branchements d'assainissement si le vendeur, en cas de mutation des biens, le souhaite. Signature de l'avenant N°1.

**Suspension de la vente de concession au cimetière intercommunal de Rochefort / Longvilliers.** En raison du peu d'emplacements disponibles au cimetière de Rochefort/Longvilliers, M. le Maire propose de limiter la vente de concession uniquement lors d'un décès. Aucun achat anticipé ne sera autorisé jusqu'à ce que de nouvelles dispositions soient prises. **Le Conseil Municipal** à l'unanimité **accepte.**

**Demande de subvention :** Pour sécuriser la mezzanine du hangar municipal et afin de stocker du matériel dans ce lieu, il est prévu au budget primitif la pose d'un escalier et d'une main courante. Cette dotation s'élèverait à 30% du montant HT des travaux. **Le Conseil Municipal,** à l'unanimité **accepte.**

**Demande de subvention :** Pour recevoir les administrés en toute confidentialité, M. le Maire souhaite transformer le local d'archives en bureau afin de libérer de l'espace pour le secrétariat. Cette dotation s'élèverait à 30% du montant HT des travaux. **Avis favorable.**

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Demande de subvention :** non retenue pour la Farandole (statut non modifié).

**Informations :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- La commune renouvelle son adhésion à l'association Agir Contre les Nuisances Aériennes à Bonnelles(ACNAB).
- Plan communal de sauvegarde (PCS), M. CORDIER résume que ce plan consiste pour la collectivité à préparer la mobilisation de ses moyens humains et techniques, à organiser la direction et la coordination de ses actions, à hiérarchiser et répartir judicieusement les tâches en fonction de ses ressources disponibles en cas de risques majeurs.
- Le PNR a délibéré pour affirmer son opposition à tout projet de recherche et d'exploitation d'hydrocarbures-gaz de schiste sur l'ensemble du territoire du Parc.
- Un courrier écrit par trois jeunes filles a été adressé à M. ALLES pour demander un peu plus de décoration pour Noël. M. le Maire demande aux conseillers de réfléchir à cette demande en vue d'un prochain conseil.
- L'Association de Défense Contre le Centre d'Enfouissement Technique (ACCET) de GROSLIEU informe les conseillers municipaux de l'abandon de ce projet et exprime leur gratitude car ce succès a été rendu possible grâce à l'engagement généreux de chacun.
- Remerciements de la part d'administrés pour le colis de Noël.
- Le Conseil Général des Yvelines a entrepris d'équiper le territoire des Yvelines d'une infrastructure numérique de haut niveau de performance dans les zones industrielles en priorité.
- ADSE (Association de Défense de Saint Escobille) les membres de cette association rappellent que le recours contre l'arrêté de Projet d'intérêt général de mars 2009 n'a toujours pas été jugé par le tribunal administratif de Versailles et que la mobilisation contre le projet de centre de stockage de déchets ultimes doit continuer.

**Commémoration le 8 mai 2011** pour honorer le souvenir de l'équipage qui s'est écrasé en juin 1944 dans la plaine du Petit Plessis. M. GEORGE rappelle que cette commémoration avec passage de deux avions au-dessus de la stèle n'est réalisable que cette année, avant la dissolution de cette escadrille (11 mai 2011). Les élèves des écoles sont associés à cette manifestation. Le plan de vol a été autorisé par l'aéroport de Villacoublay. La séance est levée à 23h 30.

*NB : Un compte rendu plus détaillé est affiché dans le Bourg et les différents hameaux.*

## LA COMMISSION VOIRIE

### Programme triennal

La Commission Voirie se réunira le samedi 9 avril, pour procéder à l'inspection annuelle de nos routes, à la sortie de l'hiver. Le but de cette réunion consiste à établir le programme prévisionnel de travaux à réaliser au 2<sup>ème</sup> trimestre, dans le cadre de la dernière année du programme triennal.

Toutefois, ces travaux seront impactés par la crise et ses dommages « collatéraux », car selon certaines informations que nous devons vérifier, le plan triennal deviendrait quadriennal.

Si cette information se confirme, cela impliquerait que le montant des travaux prévus, d'environ 100.000 € en 2011, se réduirait à 50.000 € en 2011 et 50.000 € en 2012.

### Réunion à la mairie de Dourdan

Un rendez-vous a eu lieu le 24 mars à la mairie de Dourdan, à l'initiative de la mairie de Longvilliers. Monsieur le maire, Marc ALLES, accompagné de Monsieur Michel LECACHEUX, ont rencontré Monsieur LEGOIS, maire de Dourdan, et Monsieur TANGUY, maire-adjoint, délégué aux affaires techniques.

Plusieurs sujets ont été abordés, d'intérêt commun aux 2 municipalités.

Concernant les problèmes liés aux voiries, nous avons successivement abordé :

- La réfection de la route allant de la départementale 836 jusqu'au croisement de SEMONT.  
Monsieur le maire de Dourdan a déploré que ses prédécesseurs aient laissé cette route à l'abandon et sans aucun entretien pendant des années, dans l'attente de la réalisation de la déviation Nord de Dourdan.  
Le démarrage de cette déviation n'étant toujours pas précisément programmé, Monsieur le maire est conscient qu'il n'est plus possible d'attendre davantage pour la réfection de cette chaussée.  
En conséquence, cette route sera entièrement rénovée sur cette portion. Le contrat avec le Géomètre a été conclu pour le levé topographique.  
Des appels d'offres seront organisés à la suite, pour désigner un Maître d'œuvre d'abord, et l'entreprise ensuite.  
On peut raisonnablement espérer que les travaux se fassent en septembre.  
En attendant, les trous seront périodiquement rebouchés.  
Dans la descente, et dans la traversée du hameau de Rouillon, la route sera entretenue dans le cadre d'un marché d'entretien de chaussée à venir, sur l'ensemble de la commune de Dourdan, pour une durée de 3 à 4 ans, renouvelable.
- Réalisation de garde-corps sur les 2 ponts entre Bouc Etourdi et Rouillon  
Il est convenu que la ville de Dourdan assurera la Maîtrise d'Ouvrage de l'opération. Les frais seront partagés par moitié entre les 2 communes.  
Le type de garde-corps sera identique à ceux mis en place par Longvilliers près du Moulin de la Forge, respectueux de l'environnement et conforme au souhait de Dourdan, futur « porte d'entrée du PNR »

## FLEURIR LA COMMUNE DE LONGVILLIERS

Le printemps est arrivé. Grâce à l'action de Mme Catherine Ledoux et quelques volontaires, les fleurs embellissent notre bourg et les hameaux. Que tous les amoureux de fleurs et les passionnés de jardinage la contactent :

Madame Catherine Ledoux  
37, rue de Saint Cyr  
Hameau du Bouc Étourdi  
78730 Longvilliers  
Tel : 06 20 50 02 97



Mail : [CatherineLedoux@aol.com](mailto:CatherineLedoux@aol.com)

Site internet :

<http://www.fleurirnotrecommunedelongvilliers.com>

**Chacun peut participer, en arrosant les massifs existants : les fleurs aussi ont soif !**

## LA FÊTE DES VOISINS

pour se rencontrer, se parler, se serrer la main,  
mieux se connaître.

Comme nous le faisons depuis 2006, nous vous proposons de nous réunir pour un pique-nique champêtre dans chaque hameau. Les organisateurs proposent pour :

- le Bourg : le samedi 28 mai 2011
- le Bouc Étourdi : le samedi 28 mai 2011
- La Bête / Morsang : le dimanche 5 juin 2011
- Reculet / Gd Plessis : le dimanche 5 juin 2011
- Pt Plessis/St Fargeau : le samedi 18 juin 2011

## COMITÉ DES FÊTES

Comme chaque année, le Comité des Fêtes organise :

- **Le "vide grenier" le Dimanche 24 avril** route de Rochefort à Longvilliers.  
Pour vous inscrire, téléphonez au 01 30 88 41 94 à partir de 19H00.  
Le mètre linéaire est à 5 euros.  
Le 24 Avril étant le Dimanche de Pâques, une chasse aux œufs aura lieu aux environs de 10h30 pour les enfants (petits et grands) de Longvilliers et Rochefort-en-Yvelines.
- **Samedi 25 Juin : Fête de Longvilliers en lien avec la Fête des Écoles**
- **Samedi 3 et Dimanche 4 Septembre : Fête de la Saint Gilles à Rochefort-en-Yvelines**
- **Dimanche 18 Septembre : Concert à l'Église de Longvilliers lors des Journées du Patrimoine**
- **Dimanche 20 Novembre : Loto de la Sainte Catherine.**

N'oubliez pas, vous êtes les bienvenus au Comité des Fêtes !!....

## UNION

### **"Les petites pousses" - Jardin potager bio de l'UNION**

Mars...ses premiers rayons de soleil...les jours qui rallongent...la nature qui renaît...le moment idéal pour se remettre au jardinage ! "Les petites pousses", l'atelier/potager bio pour enfants de l'UNION a repris. Irène accueille, à Rochefort, les petits jardiniers - en herbe - au potager du Chemin sous la Ville tous les mercredis de 13h45 à 14h45.

### **Au programme cette saison :**

Nettoyage de printemps : il va falloir, enlever les mauvaises herbes et retourner un peu la terre avant de commencer les semis. Les élèves peuvent d'ores et déjà commencer à semer des graines de tomates, de courgettes, dans des pots chez eux. Ils les amèneront ensuite au potager et nous les mettrons en pleine terre dès qu'il fera moins froid la nuit. Il est prévu que nous fassions l'acquisition cette année de quatre arbres fruitiers - un pommier, un poirier, un cerisier et un plaqueminier (arbre à kakis). Nous les planterons en mars/avril.

En avril, nous sèmerons et planterons : la récolte de l'année dernière nous a permis de mettre de côté un bon nombre de graines...ainsi, nous serons presque auto-suffisants ! Victoire!

De mai à juin nous arroserons, surveillerons, bichonnerons...pour découvrir, nous émerveiller, récolter, déguster cet été et en septembre.

Renseignements et inscriptions: Irène IVANCIC [grisdepaynes@hotmail.fr](mailto:grisdepaynes@hotmail.fr) - 06 82 23 59 04

### **Culture & Découvertes :**

Jeudi 07 avril 2011 - En Région Parisienne, "Le quartier de la Défense"

Informations auprès de Catherine MARIAU : 06 82 76 74 02 - [c.mariau@wanadoo.fr](mailto:c.mariau@wanadoo.fr)

### **Patine sur bois et autres supports:**

Lundi 04 avril 2011 - Stage d'une journée de 9 à 16h à la salle des fêtes de Rochefort

Informations et inscriptions : Valérie Leclercq - tél : 01 30 41 49 28 ou 06 80 71 30 61 -

[val.leclercq@wanadoo.fr](mailto:val.leclercq@wanadoo.fr)

### **Rencontres en Poésie et Chansons :**

Vendredi 08 avril 2011 (20h30) à la bibliothèque de Rochefort :

des poèmes et des chansons sur les thèmes de l'amitié et de la nature

Informations auprès de Michèle LARGE : 01 30 41 37 45 - [michele.large@worldonline.fr](mailto:michele.large@worldonline.fr) et de Pierre LORIT : 01 30 41 93 43

## **CALENDRIER DES FÊTES PASCALES**

LONGVILLIERS fait partie du Groupement paroissial de St Arnoult-en-Yvelines. Le calendrier des célébrations pour les fêtes pascales de 2011 est le suivant :

- Messe des Rameaux :
  - o le 16 avril à 18h00 à l'église de Bullion
  - o le 17 avril à 9h45 à l'église de Clairfontaine
  - o le 17 avril à 11h00 à l'église de St Arnoult-en-Yvelines
- Jeudi Saint, le 21 avril :
  - o à 20h30 à l'église de Bullion
- Vendredi Saint, le 22 avril :
  - o Chemin de croix :
    - à 15h00 à l'église de St Arnoult-en-Yvelines
  - o Vénération de la Croix :
    - à 20h30 à l'église de Longvilliers
- Samedi Saint, le 3 avril :
  - Vigile pascale à 20h30 à l'église de St Arnoult-en-Yvelines
- dimanche 4 avril, Fête de Pâques :
  - o à 10h30 à l'église de La Celle les Bordes
  - o à 11h00 à l'église de St Arnoult-en-Yvelines

Le Père CŒUR, curé du Groupement paroissial, le Père VILLAIN, au presbytère de Clairfontaine, et tous les responsables du Groupement, vous souhaitent de passer de très bonnes fêtes de Pâques, en famille, dans la joie et dans la paix.

### **AMIS DES ÉCOLES**

#### **CARNAVAL DES ÉCOLES 2011**

Le samedi 12 mars 2011, une jeune compagnie de cirque (clowns, funambules, dompteurs et lions...) a animé les rues de Rochefort-en-Yvelines.

La couleur des costumes et la joie des enfants ont fait de cet après midi un beau moment de partage et de convivialité autour du défilé mais aussi des nombreux jeux, des lots à gagner et des gâteaux et boissons à déguster lors de la kermesse.

### **KERMESSE DU GROUPEMENT PAROISSIAL**

Dimanche 8 mai 2011  
au presbytère de St Arnoult – 81 rue Charles  
de Gaulle

à partir de 14h30

GRANDE TOMBOLA dotée de nombreux  
lots :

1 téléviseur full HD LCD 40"

1 console Xbox Kinect

1 lecteur Blu Ray

Etc...

Tirage sur place le 8 mai vers 18h00

### **LE CHŒUR DES CARNUTES ET LE QUATUOR INSTRUMENTAL ELENA**

Le samedi 2 avril à 20H45 dans l'église de  
BULLION

## CHAMPIGNONS DE PRINTEMPS

Si le printemps n'est pas l'occasion des grandes poussées de champignons que connaît l'automne, cette saison nous livre cependant un bon nombre d'espèces savoureuses. Certaines, très saisonnières, sont particulièrement recherchées telles que les diverses morilles, les tricholomes de la Saint Georges (*Calocybe gambosa*) ou les hygrophores de mars (*Hygrophorus marzuolus*), ce dernier se développant surtout en montagne. D'autres peuvent apparaître dès le printemps telles que certaines variétés de pleurotes, pholiotes ou pézizes en se prolongeant jusqu'à l'automne.

Se rappeler que les morilles sont très toxiques crues ou mal cuites. Si personne n'aurait l'idée de les consommer crues, le risque est de les incorporer directement à une omelette sans les avoir cuites séparément au préalable. Au sein des œufs leur température restera trop basse. Si les morilles sont certainement les champignons les plus capricieux et les moins fiables quant à leurs lieux de pousse, on s'accorde cependant sur le fait que les frênaies constituent le biotope le plus favorable à leur présence.

Une espèce voisine est le gyromitre, souvent appelée fausse morille qui, désormais, porte mal son nom latin (*Gyromitra esculenta*), car déclarée mortelle et devenue interdite à la vente depuis octobre 1991. La toxine n'étant détruite qu'après dessiccation ou des cuissons répétées, les risques de sa consommation étaient trop élevés. Ce champignon est inféodé aux forêts de pins, épicéas, landes à bruyères et particulièrement en montagne.

Le tricholome de la Saint Georges est une espèce de prairie à ne pas confondre avec l'entolome livide (*Entoloma lividum*), heureusement plus tardif.

Une conférence et une sortie « champignons » seront programmées en septembre prochain. Il nous a, en effet, semblé que le succès des cueillettes de printemps était un peu trop incertain pour organiser un événement. Bons paniers et à bientôt.

## INSECTES / ABEILLES

Les pompiers de Saint Arnoult en Yvelines ne se déplacent plus pour la destruction de nids d'insectes tels que guêpes et frelons. Il faut s'adresser à des intervenants privés.

**Pour les abeilles, des apiculteurs enlèvent gratuitement les essaims.**

Il est important d'agir rapidement afin que l'essaim ne s'installe, et rende l'intervention de l'apiculteur plus difficile.

Quatre apiculteurs des environs récupèrent les essaims :

Mme LAROCHE - HADDADENE de Longvilliers Tel : 06 83 05 89 23

Mr Christophe EVAIN de Dourdan Tel : 06 19 27 27 04

Mr et Mme René GUILLAUME de Saint Arnoult en Yvelines Tel : 01 30 59 30 55, portables 06 89 80 57 66 et 06 83 53 37 41

Mr Cyril WAY de Villeconin (qui a des ruches à Bouc Etourdi) Tel : 01 69 92 27 54, portable 07 86 83 75 48.

## JOURNÉES des PLANTES

### **COURSON**

Journées des plantes  
les 13 - 14 et 15 Mai 2011.

Tel : 01 64 58 90 12

Site Internet :

[www.domaine-de-courson.fr](http://www.domaine-de-courson.fr)

### **SAINT JEAN DE BEAUREGARD**

Journées des Plantes Vivaces  
du 1 au 3 Avril 2011

Tel : 01 60 12 00 01

[www.domsaintjeanbeauregard.com](http://www.domsaintjeanbeauregard.com)

## ESCAPADES

### Musée du Bonzaï

Unique en France, ce musée est consacré aux arbres miniatures. Il est installé dans un parc à la Japonaise.

S'y rendre : 25, rue Chateaubriand 92290  
CHATENAY-MALABRY [www-futura-sciences.com](http://www-futura-sciences.com)

### ORCHIDEES : Marcel Lecoufle

Une boutique de 500m<sup>2</sup> et 3000m<sup>2</sup> de serres pour contempler plus de 150 000 plantes :

5, rue de Paris (Centre Ville) – 94470 BOISSY-  
SAINT-LEGER Tél : 01 45 95 25 25 et 01 45 69 12 79

[www.orchidee-lecoufle.fr](http://www.orchidee-lecoufle.fr)

## USSA

### **Stage MULTISPORTS**

Du 11 au 15 avril 2011

Enfants de 8 à 12 ans

100€ adhérent USSA

110€ Non adhérent St Arnoult- en-Yvelines

120€ Non adhérent Communes Extérieures

(repas du midi et goûter compris)

INSCRIPTION AU SECRÉTARIAT DE

L'USSA Tél : 01 30 59 30 94

### **FÊTE USSA**

Samedi 21 mai 2011

- Cross des écoles, barbecue, animations démonstrations, paëlla géante.
- Renseignements et réservations au bureau de l'USSA. Tél : 01 30 59 30 94

## IFABTP

### **Institut de formation par alternance**

Journées portes ouvertes :

Mercredis 27 avril, 18 mai et 15 juin 2011 de 14h00 à 17h00.

Liste des formations dispensées à l'IFABTP :

- Pré apprentissage (15 ans à la date de la rentrée)
- CAP Maçon
- CAP Constructeur en Béton Armé du Bâtiment(CBAB) en 1an
- CAP Couvreur
- CAP Installateur Sanitaire (plombier)
- CAP Installateur Thermique (Chauffagiste)

École de la Chambre de Commerce et d'Industrie

Versailles Val-d'oise/ Yvelines 21, rue du Chantier d'Hérubé

78410 AUBERGENVILLE tél : 01 30 90 54 00

Fax : 01 30 90 17 78 [www.versailles.cci.fr](http://www.versailles.cci.fr)

## JAZZ À TOUTE HEURE

Dimanche 3 avril 2011

Randonnée &JAZZ

Rochefort-en-Yvelines

**9h00** – Golf de Rochefort

Thème : le sable et la lande

Guide : Olivier Marchal,

mission nature et environnement PNR

Gratuit mais inscription obligatoire sur

[www.jazzatouteheure.com](http://www.jazzatouteheure.com)

**11h30** – Restaurant du golf « Albatros »

Entrée libre Apéro Jazz avec JAZZ4FUN

**15h00** – Écuries de Rochefort

Entrée libre CONFÉRENCE SONORE

« Jazz – Mes filles à moi »

par Patrick Landais

**17h00** – MALTED MILK Salle des fêtes

SOUL BLUES

Rochefort en Yvelines 25€ / 19€

## OFFRE D'EMPLOI.....

### MAIRIE DE BONNELLES :

Recherche des surveillantes de cantine. Les lundis, mardis, jeudis, et vendredis de 11h30 et 13H05.

Renseignements : Mairie de Bonnelles.

Madame Lefranc : 01 30 88 47 30

### L'ARMÉE DE TERRE RECRUTE :

#### OFFICIER PILOTE

Recrutement permanent

BAC et plus

Être âgé(e) de moins de 22 ans

Formation initiale

Instruction militaire

Formation de l'officier

Formation spécialisée pour l'obtention du brevet

- Pilote de chasse
- Pilote d'hélicoptère
- Pilote de transport

Renseignements et dépôt de candidature :

Tél : 01 39 53 76 10

[cirfa.versailles@recrutement.air.defense.gouv.fr](mailto:cirfa.versailles@recrutement.air.defense.gouv.fr)



**Déposez votre demande dès maintenant pour garantir les meilleurs délais. N'attendez pas la dernière minute, vérifiez vos dates de validité !**

### CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Pièces à fournir:

- Une copie intégrale de votre acte de naissance.
- Deux photos d'identité de format 3,5x 4,5 cm
- Un justificatif de domicile
- Votre carte nationale d'identité, s'il s'agit d'un renouvellement.
- Sa délivrance reste gratuite sauf en cas de non-présentation de la carte nationale d'identité (perte ou vol). Dans ce cas, l'usager devra acquitter un droit de timbre fiscal de 25 euros.

### PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

- Un timbre fiscal, pour les passeports (86 € pour un majeur, 42 € pour les mineurs de 15 ans à 18 ans, 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans).
- Pièces à fournir : liste disponible en mairie.

### NUMÉROS UTILES

GENDARMERIE :	01 61 08 32 30
POLICE SECOURS:	17
POMPIERS :	18
SAMU:	15
TOUTES URGENCES :	112
EDF (dépannage) :	08 10 33 30 78
GDF (dépannage) :	08 10 43 30 78
CENTRE HOSPITALIER (Dourdan) :	01 60 81 58 58
CENTRE HOSPITALIER (Rambouillet):	01 34 83 78 78
CENTRE ANTI POISON :	01 42 05 48 48
Sous Préfecture Rambouillet :	01 34 83 66 78
ASSURANCE MALADIE :	36 46

## TOUS AU NUMÉRIQUE

Le 08 mars 2011, la Région Ile-de-France est passée au Tout Numérique.

Si vous rencontrez des problèmes, le **centre d'appel de France Télé Numérique fonctionne jusqu'en Novembre 2011.**

Tél : 09 70 81 88 18 (prix d'un appel non surtaxé) ou [www.tousaunumerique.fr](http://www.tousaunumerique.fr) .

## SERVICE PUBLIC

**Le portail de l'administration française**

Vos droits et vos démarches.

La première réponse à vos questions.

**Tel : 3939**

Allô, service public 0.12 €/min TTC à partir d'un poste fixe

[www.ladocumentationfrancaise.fr](http://www.ladocumentationfrancaise.fr)

## A V I S

### Journée d'Appel à la Défense

Jeunes filles et jeunes gens, n'oubliez pas de vous faire recenser auprès de la Mairie dès vos 16 ans !

Nous vous rappelons que le recensement et la participation à la journée d'Appel à la Défense sont obligatoires pour se présenter à différents examens nationaux (Bac, CAP, BEP,..., mais aussi permis de conduire, etc.).

Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent votre seizième anniversaire. Si vous avez laissé passer le temps : il est encore possible d'aller dans votre mairie accomplir cette démarche.

(Informations en Mairie)

## RENTREE SEPTEMBRE 2011/2012

### Procédé d'admission à l'École Maternelle

Les parents seront reçus **uniquement** :

**Le mercredi 22 juin 2011 de 9h00 à 12h00 et le samedi 25 juin 2011 de 9h00 à 12h00**

Les parents viendront avec l'enfant et apporteront **impérativement les documents obligatoires à l'admission**, à savoir :

- attestation délivrée par le Syndicat Intercommunal des Écoles de Rochefort-en-Yvelines (Mairie de Rochefort)
- photocopie des pages vaccination du carnet de santé de l'enfant
- **fiche de renseignements** remise par la mairie et dûment remplie.

## **CAISSE d'ALLOCATIONS FAMILIALES DES YVELINES**

### **FERMETURE TEMPORAIRE ET EXCEPTIONNELLE DES ACCUEILS DE LA CAF DES YVELINES**

Depuis plusieurs mois, la Caf est confrontée à un retard de traitement des dossiers allocataires qui se traduit par un accroissement des flux de demandes de plus de 30% sur un an.

Afin de faciliter la résorption de ce stock, la Caf fermera dans un premier temps ses accueils du 28 mars au 8 avril 2011 inclus toute la journée, et dans un second temps uniquement les après-midi du 11 avril 2011 au 30 juin 2011 inclus.

Pendant cette période, les salariés de la Caf des Yvelines se mobiliseront pour permettre de revenir à une situation plus en rapport avec les standards de qualité d'ici à fin juin et d'assurer le règlement des droits dus aux allocataires.

Une seule adresse postale  
Caf des Yvelines  
1, rue La Fontaine  
78201 MANTES LA JOLIE CEDEX

Un site internet  
[www.caf.fr](http://www.caf.fr)

Lieu d'accueil à votre service  
Rambouillet  
40, rue Sadi Carnot

## **VOUS ÊTES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE**

### **COMPOSEZ LE 17 OU LE 112**

- Opposition carte bancaire: 0 892 705 705
- Opposition chéquier: 0 892 68 32 08
- Téléphones portables volés:  
SFR: 10 23  
Orange: 0 800 100 740  
Bouygues Telecom: 0 825 005 700

VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE  
de Saint Arnoult en Yvelines :  
20, rue Jean Moulin 78730 Saint Arnoult-en-  
Yvelines  
Tél : 01 61 08 32 30

## **SICTOM**

Si vous souhaitez faire enlever vos encombrants,  
prenez rendez-vous auprès du SICTOM :

Encombrants N° vert :  
**0800 49 50 61**

## **ADRESSE POSTALE UNIQUE SÉCURITE SOCIALE**

**C.P.A.M. des Yvelines  
78085 YVELINES cedex 9**

Désormais, vous composez simplement le **36 46**,  
un numéro simple à retenir et peu coûteux (prix  
d'un appel local depuis un poste fixe). De 8H00 à  
20H00, du lundi au vendredi.

\*\*\*\*\*

## **CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES YVELINES**

\*\*\*\*\*

le nouveau numéro de téléphone  
**0820 25 78 10** (0,12 € la minute)  
7 jours/7 et 24heures/24

- paiements, droits, attestations, infos  
pratiques
- du lundi au vendredi de 9H à 16H en  
direct avec un conseiller

## **CONSULTATION JURIDIQUE GRATUITE**

À Saint Arnoult en Yvelines  
En mairie

Contactez  
Madame Valérie DUBOIS  
Avocat à la cour – Ancien secrétaire de  
la conférence

Prendre Rendez-vous au :  
**01 30 88 25 25**

# SICTOM Région de Rambouillet / SITREVA

( SICTOM : Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères )  
( SITREVA : Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Valorisation des Déchets )

## **1 - CALENDRIER DU SERVICE DE COLLECTE du 29 Mars 2011 au 27 Mars 2012 :**

Les calendriers de collecte valables jusqu'au 27 Mars 2012, sont distribués avec ce numéro du Garde Champêtre.

**Les jours et les fréquences de ramassage sont inchangés.**

L'information figure également sur le site Internet du SICTOM de la région de Rambouillet.

[www.sictomregionrambouillet.com](http://www.sictomregionrambouillet.com), calendrier des collectes, Longvilliers.

## **2 - DECHÈTERIES - CARTE D'ACCES EN DECHÈTERIE :**

Depuis le 15 Février 2010, le SITREVA a mis en place la carte d'accès en déchèterie pour les particuliers et les professionnels.

**L'accès gratuit aux déchèteries est réservé aux particuliers, détenteurs de cette carte (dans la limite de 2m<sup>3</sup>/semaine).**

Pour les professionnels, elle permet de faciliter et de sécuriser la facturation.

**Cette carte est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> Septembre 2010 et valable dans les 18 déchèteries gérées par le SITREVA.**

*COMMENT L'OBTENIR pour ceux qui ne l'ont pas encore demandée?*

### **Particuliers :**

Déposez la photocopie d'un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF,...) et présentez une pièce d'identité auprès de l'agent d'accueil.

Lors de votre prochaine visite, dans un délai d'une à deux semaines, vous pourrez retirer votre carte dans la même déchèterie.

Si vous souhaitez recevoir votre carte chez vous, joignez une enveloppe timbrée à votre adresse, au format 22 x 11.

### **Artisans et Commerçants :**

Afin de faciliter la facturation de vos apports, déposez un extrait k-bis de moins de 6 mois auprès de l'agent d'accueil, et faites connaître votre adresse de facturation, si celle-ci est différente de celle de votre siège social.

Lors de votre prochaine visite, dans un délai d'une à deux semaines, vous pourrez retirer votre carte dans la même déchèterie.

## **3 - DECHÈTERIES - JOURS DE FERMETURE :**

**Déchèterie de Saint Arnoult :** RD 988 Route d'Ablis - 78 730 - Tel : 01 30 41 41 33.

Fermée le mardi et le mercredi.

**Déchèterie de Bonnelles :** Route de Villevert - 78660 - Tel : 0130884615.

Fermée le lundi, mardi, dimanche.

Les déchèteries sont ouvertes en semaine de 9h à 12h45 et de 14h à 17h45, le dimanche de 9h à 12h45.

L'information figure également sur le site Internet du SICTOM de la région de Rambouillet.

[www.sictomregionrambouillet.com](http://www.sictomregionrambouillet.com), déchèteries.

Les réponses à toutes les questions que vous pouvez vous poser sur :

[www.sictomregionrambouillet.com](http://www.sictomregionrambouillet.com) , <http://longvilliers.free.fr> et votre carte d'accès en déchèterie.

### ***Rappel :***

***Il est demandé à chacun de rentrer ses poubelles, et de ne pas les laisser traîner sur la voie publique.***

## ***Bruits et Nuisances***

Le printemps est enfin arrivé et nous demandons à tous de respecter l'arrêté municipal du 20 octobre 2008 concernant le bruit et les nuisances.

### **RAPPEL**

**Article 2** : Tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit.

**Article 3** : Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes les précautions et toutes dispositions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux, tels que ceux provenant d'appareils de radiodiffusion ou de reproduction sonore, d'instruments de musique, d'appareils ménagers, d'installation de ventilation, de chauffage et de climatisation ainsi que de ceux résultant de pratiques ou d'activités non adaptées à ces locaux. Les propriétaires ou utilisateurs de piscines individuelles sont tenus de prendre toutes mesures afin que les installations techniques ainsi que le comportement des utilisateurs ne soient pas source de gêne pour le voisinage.

**Article 4** : Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils et d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- |                                 |                                     |
|---------------------------------|-------------------------------------|
| - les jours ouvrables           | de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 |
| - les samedis                   | de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 |
| - les dimanches et jours fériés | de 10h00 à 12h00                    |

Les travaux réalisés par des entreprises chez les particuliers ne sont pas concernés par cet article. Ils relèvent des prescriptions des articles 4 et 5 de l'arrêté préfectoral susvisé.

**Article 5** : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage. Les cris des animaux ne doivent pas, par leur durée, leur répétition ou leur intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé. Les conditions de détention des animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.

**Article 6** : Le brûlage des feuilles mortes et tous les déchets de jardin, à l'exclusion de tous autres déchets, est **autorisé du 1<sup>er</sup> octobre au 15 mai tous les jours sauf dimanches, fêtes et jours fériés, du lever du soleil à 17 heures**, sauf en cas de sécheresse où toute personne est tenue de se conformer à l'arrêté préfectoral.

**Article 7** : Tout feu de jardin devra être complètement éteint à l'expiration de ces délais.

**Article 8** : Il est formellement interdit de procéder à l'allumage de ces feux dans un périmètre de moins de 30 mètres autour des constructions.

**Article 9** : Mr le Maire de LONGVILLIERS et les services de la gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Tous les déchets sont acceptés gratuitement dans les déchèteries de Saint Arnoult en Yvelines et Bonnelles.**